

Conseil Municipal du 05 Décembre 2024 **Extraits du Procès-verbal (consultable en mairie)**

Présents : M. PONTU Jacques, M. GUEGUEN Serge, Mme MUZELLEC Marie-Catherine, M. OLLIVIER Serge, M. DIDOU Charlez, Mme LE LEZ Laurie, M. RAZIL Jean-Luc et Mme GUILLOU Gwenaëlle.

Absents excusés : M. GRALL Eric, Mme LE MESTRE Caroline, Mme LAURANS Julie et M. MONTAC Henri.

Procuration : M. MONTAC Henri donne procuration à M. DIDOU Charlez.

Les élus ont approuvé le compte-rendu du 26 Septembre 2024 à l'unanimité.

Détermination du nombre d'adjoints au maire

Suite à la démission d'une adjointe au maire pour convenance personnelle, le conseil a décidé de réduire à 3 postes le nombre d'adjoints au maire et de refixer les indemnités de fonction des élus. Une modification des commissions communales et extra communales a aussi été opérée.

Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget

Le conseil municipal autorise l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement 2025 dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2024.

Recensement 2025

Le conseil municipal a fixé la rémunération de l'agent recenseur, recensement qui aura lieu du 16/01/2025 au 15/02/2025.

Compétence eau : taux de la redevance, rpqs

Suite à la dissolution du Syndicat des eaux de Plouzévédy au 31/12/2023, il convient de délibérer chaque année sur le *taux de la redevance* pour 2025, celui-ci reste inchangé.

Soit : 10.8 € / an pour la part fixe et de 1.08€ /m3 pour la part variable.

Par ailleurs, le *rapport sur le prix et la qualité du service public* (RPQS) de l'eau potable de la Communauté de Communes du Pays de Landivisiau 2023 et de ses communes membres a été approuvé par le conseil.

Adhésion à la convention de participation « Prévoyance » proposée par le Centre de gestion du Finistère

Le conseil décide d'adhérer à la convention de participation pour une durée de 6 ans. Il est à noter qu'à compter du 1er janvier 2025, tous les employeurs publics territoriaux devront verser une participation si un agent fait le choix de souscrire à ce type de contrat. La collectivité décide de verser une participation à hauteur de 17€ net/ mois/agent sachant que le plafond est fixé à 7€ minimum obligatoire. Il est à noter que depuis décembre 2018, la commune de Tréflaouénan participe à cette démarche.

Nomination d'un référent santé

Le Contrat Local de Santé (CLS) du Pays de Morlaix, outil de coordination en santé, est en cours de renouvellement. Il est proposé à chaque commune du Pays de Morlaix de nommer un référent santé. Mme Gwenaëlle Guillou est nommée référente santé pour la commune par le conseil municipal.

SDEF : Rapport d'activité 2023

M. le Maire donne lecture du rapport d'activité du SDEF. Les élus donnent leur approbation.

Motion relative à la protection des élus locaux dans l'exercice de leurs fonctions

Une motion a été adoptée par le Conseil Municipal.

Création du syndicat mixte Loi SRU Bretagne Mobilités

Il s'agit de mutualiser les forces et de permettre aux citoyens de se déplacer plus facilement en formalisant un nouveau pacte de solidarité. Le principe de création du syndicat mixte Loi SRU a été approuvé ainsi que ses statuts par le conseil municipal.

Questions diverses

-Point sur les commerces :

- * Au Bourg : inauguration du bar le « Lowen » : le 04/12/2024.
- * Au Moulin de Kerguiduff : divers travaux réalisés.

-Compte-rendu sur les travaux : à l'église, au terrain intergénérationnel et au lotissement

-ZAE n°R : (Zones d'Accélération des Energies Renouvelables) : lancement de la consultation du 25/11/2024 au 20/12/2024, dossier consultable en mairie.

► **Date à retenir** :

-Vœux du maire : vendredi 10/01/2025 à 19h00 à la salle Valy Gaër.